

# LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Germinal, an VII.



*Condition de la réconciliation de Passwan-Oglou avec la Porte. — Préparatifs militaires dans toutes les provinces de la Russie. — Ordre de l'empereur pour une levée de juifs, destinés au service des bagages et des charriots d'artillerie. — Séance de la députation d'Empire, sur le refus fait par le commissaire imperial de sanctionner ses deux derniers conclusum. — Nouvelles diverses.*

## TURQUIE.

*Constantinople, le 6 ventose.*

Le 2, le prince de Valachie, Constantin Anzerli, a été déposé & remplacé par le prince Alexandre Morosi. Sa disgrâce est regardée comme un acte de condescendance envers Passwan-Oglou, qui a exigé, dit-on, cette satisfaction.

Le nouveau patriarche Neophito est arrivé le 2 à Constantinople; il a été installé avec les cérémonies usitées.

Hagi-Emin Effendi, intendant des registres du trésor, est décédé le 4. Sa succession, en argent monnoyé, s'élève seule à plus d'un million de piastres; & comme il n'a point d'enfant, le gouvernement s'est emparé de l'héritage.

La réconciliation de Passwan-Oglou avec la Porte n'est plus un problème. On croyoit d'abord que le grand-seigneur le nommeroit pacha; mais jusqu'à présent la seule chose qu'il ait obtenue, c'est le renouvellement de l'hati-chérif, accordé à ses ancêtres, & en vertu duquel ce puissant feudataire est exempté de certains tributs qu'il devoit payer à raison de ses grandes propriétés. On lui avoit contesté la jouissance de ce privilège, & c'étoit le motif, ou plutôt le prétexte de son insurrection. L'exemption qu'il réclamoit, & qui vient de lui être restituée, avoit été accordée à ses ayeux en récompense des services qu'ils avoient rendus à la Porte dans une de ses anciennes guerres contre la maison d'Autriche. Il en avoit joui lui-même, mais sans la confirmation préalable de l'empereur, jusqu'à l'époque où il s'en étoit vu privé d'après les nouveaux arrangemens de la cour de Vienne, relativement aux contributions. La Porte se trouve, par cette réconciliation, débarrassée d'un ennemi dangereux; & le capitain-pacha, libre de ses mouvemens, est attendu ici pour commander la flotte qui doit mettre en mer au commencement du printemps.

## RUSSE.

*Petersbourg, le 9 ventose.*

On assure que notre cour a requis du Danemarck les dix vaisseaux de guerre qu'il est obligé de lui fournir en vertu du traité d'alliance qui existe entre ces deux puissances. Mais on sait que le Danemarck n'est pas disposé à rompre la neutralité qu'il a jusqu'ici observée à l'égard de la France; & déjà, dit-on, l'empereur Paul a menacé de mesures hostiles pour forcer la cour de Danemarck à ce qu'il appelle l'observation des traités; quoique dans le fait rien ne soit stipulé, quand c'est la Russie qui attaque.

Parmi les seigneurs russes qui avoient été éloignés de la cour, sous le regne de Catherine II, & qui ont reparu

sous le nouveau regne, on remarque le prince Bariatinsky, ci-devant ministre de Russie en France. Il avoit jusqu'ici vécu paisiblement dans ses terres près Moscow. Paul I<sup>er</sup>. l'a appelé à Petersbourg en lui offrant une place analogue à son rang & à ses talens. Il l'a refusée, mais a obtenu cent mille roubles pour le paiement de ses dettes, & une somme pareille pour les fidèles services qu'il a rendus autrefois; & l'empereur lui a donné en même tems l'assurance de sa bienveillance impériale. Paul I<sup>er</sup>. joint donc quelquefois les effets aux paroles. Il n'en sera peut-être pas de même de ses autres promesses.

Jamais les préparatifs militaires, tant pour la terre que pour la mer, n'ont été poussés avec tant d'activité. Tout est en agitation autour de nous & au loin. On sait qu'autrefois un grand nombre d'étrangers, d'Allemands sur tout, étoient employés dans l'armée russe; Paul cherche, autant qu'il est possible, à les éloigner, ou du moins à les placer dans des corps qui ne serviront pas dans la guerre actuelle. Il fait toujours des efforts inutiles pour entraîner la Prusse dans la querelle contre la France. Des couriers partent presque tous les jours pour Berlin.

*Dubnoz, en Volhinie, le 6 ventose.*

Le quartier-général de l'armée de Condé a quitté notre ville le 28 du mois dernier; tout le corps marche en Lithuanie, pour se rendre sur les frontières d'Autriche & de Russie. On désigne la ville de Bret pour le lieu du rassemblement; d'autres disent que ce corps prendra des cantonnemens dans le palatinat de Sandomir.

## AUTRICHE.

*Vienne, le 25 ventose.*

Les juifs disséminés dans les états héréditaires, cherchoient par différens moyens à s'exempter du service militaire, & dans les premières campagnes ils avoient réussi à faire affronter par d'autres les dangers de la guerre. Désormais ils en éprouveront les fatigues. L'empereur vient d'ordonner que tous les juifs d'un âge déterminé seront levés, tant dans les états héréditaires que dans la Pologne autrichienne, pour être attachés au service des bagages & des charriots d'artillerie.

*Rastadt, le 3 germinal*

Le ministre plénipotentiaire impérial a remis, le 24 ventose, le décret suivant à la députation de l'Empire:

La commission nommée par S. M. I., notre très-gracieux empereur & seigneur, près la députation actuelle de la pacification de l'Empire, répond à la députation, sur la note du 11 mars (21 ventose), qu'elle persiste sur le contenu de son décret du 4 mars (14 ventose).

La commission impériale assure messieurs les subdélégués à la députation de la pacification de l'Empire de son dévouement amical.

F. G. C. comte de METTERNICH-WENNEBOURG-BALSTEN.  
Le premier de ce mois, la commission impériale a eu une conférence avec le directoire de la députation, dans laquelle elle lui a fait connoître les raisons qui l'empêchent d'approuver la note de la députation de l'Empire du 12 ventôse (2 mars).

Voici la fin de cette déclaration, qui commence par des especes de récriminations & de plaintes contre la prétendue usurpation d'influence de la députation d'Empire. . . .

« Si les déclarations que la majorité de la députation de la pacification de l'Empire veut faire aux plénipotentiaires français, ont lieu à une époque où le territoire de l'Empire, sur la rive droite du Rhin est envahi, où des villes & forteresses sont sommées & occupées, où l'on exerce des réquisitions & oppressions de toutes especes, où il est peut-être nécessaire que l'empereur & l'Empire tiennent un autre langage & prennent des mesures plus énergiques, relativement aux bases fondées sur les négociations de la paix & la suspension d'armes; les raisons pour être réservés, dans la réponse à faire aux plénipotentiaires français, sont si évidentes, qu'il seroit inutile de les rendre encore plus claires par des observations ultérieures: elles sont d'ailleurs d'une telle nature, que la commission impériale a tant de confiance dans la pénétration de la majorité de la députation, qu'elle est convaincue que ces raisons seront saisies au premier coup d'œil. C'est donc par considération pour la majorité, & dans la confiance qu'elle est intérieurement convaincue de la justice du refus de l'approbation de la commission, qu'elle a voulu éviter le désagrément de manifester ces raisons dans son décret du 14 mars (24 ventôse).

En conséquence de cette déclaration, la députation de l'Empire a tenu aujourd'hui sa quatre-vingt-quatorzième séance. On s'attendoit qu'elle seroit très-orageuse; mais elle s'est bornée à inviter le commissaire impérial à faire part à la députation, des motifs qui l'empêchent de donner sa sanction aux deux résolutions précédentes de la députation. Le comte de Metternich s'est rendu à l'assemblée, & a développé verbalement ses raisons, qu'il a ensuite données par écrit. Elles se réduisent à dire, que personne ne desiroit plus que lui la conclusion de la paix; mais que la députation ayant renvoyé la note des ministres français, sur la marche des Russes, à la diète générale de l'Empire pour en avoir la décision, la marche naturelle des affaires engageoit d'attendre cette décision avant d'aller en avant; la députation prit, en conséquence, la résolution d'écrire de nouveau à la diète générale pour hâter sa réponse.

On mande de Ratisbonne que la diète pourra fermer le protocole le 10 de ce mois; que déjà la majorité des votes étoit très-pacifique, et tendoient tous à supplier l'empereur de prendre tous les moyens que sa sagesse lui dictera pour éloigner la guerre de l'Empire, & empêcher qu'il n'en soit le théâtre. Cette résolution de la diète, suivant la constitution de l'Empire, doit être envoyée à l'empereur pour en recevoir la sanction. Ainsi, quelque célérité qu'on emploie, il se passera au moins quinze jours avant que la réponse de la diète arrive constitutionnellement. Elle ne répondra pas tout-à-fait aux desirs de la France: cependant on assure que les ministres français consentiront à la neutralité de l'Empire, ou du moins à une paix séparée sous la protection de la Prusse.

Quatre les quatre cavaliers français qui sont arrivés il y

a huit jours pour servir d'ordonnances aux ministres français, il en est arrivé hier douze, avec un officier et un trompette.

Le conseiller de la légation bavaroise (M. Parkard) est revenu ici de Paris: on dit qu'il a apporté des nouvelles favorables au Palatinat.

IRLANDE.

Dublin, le 20 ventôse.

On répand le bruit que les Français ont une flotte toute prête à Brest, & de bateaux plats pour les 30,000 hommes qu'ils destinent pour les côtes d'Irlande, & qu'ils feront partir au premier jour. Au reste, la ville de Dublin est régie comme en tems de guerre. On prend exactement les mêmes précautions que si l'ennemi étoit à nos portes. A neuf heures les barrières sont fermées; personne n'entre ni ne sort.

Le bill sur la rébellion n'a pas encore passé à la chambre des lords.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 ventôse.

M. Mazon est arrivé hier de Berlin; il est porteur de dépêches du lord Grenville. La gazette de la cour s'exprime assez plaisamment à ce sujet.

Au lieu de dire que l'ambassadeur Thomas Grenville a obtenu des audiences du roi de Prusse pour l'engager à faire la guerre, elle dit qu'il est parvenu à obtenir des audiences de Sieyes, pour lui faire des ouvertures de paix; manière assez adroite de rejeter l'odieuse de la conduite du gouvernement anglais sur le gouvernement français.

On ne parle, au reste, en ce moment que de la découverte récemment faite d'une conspiration en Irlande. Plusieurs personnes ont été arrêtées dans la rue de Malborough, à Dublin. Des mesures avoient été prises pour cerner le local de Saint-Gilles où l'on avoit été prévenu que se rassembloit un club d'Irlandois-Unis; mais on trouva la place vide. La chambre des communes d'Irlande s'est, dit-on, assemblée en comité secret pour délibérer sur la situation présente de la patrie. On attend avec impatience le résultat de cette séance.

Une lettre écrite à bord de la frégate la Cambrian, nous donne les détails suivans:

« Le 20 de ce mois, nous essayâmes dans la Manche un coup de vent terrible, accompagné d'éclairs & de tonnerre. Un globe de feu tomba sur le gaillard-d'avant; deux hommes en furent tués & dix-sept blessés. Deux sont devenus aveugles, & l'un de ces derniers est tombé dans le délire. Ce phénomène fut tellement effrayant, que nous nous attendions tous à une destruction totale ».

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre de Lucerne, le 1<sup>er</sup> ventôse.

Le conseil législatif a décrété que le corps auxiliaire des 15000 hommes seroit pris au sort parmi la garde nationale d'élite.

Le général Keller, qui s'est distingué dans le service de France à Ostende, commande actuellement un corps considérable de Suisses depuis Constance jusqu'à Reinegg.

Cent dix mille Français ont passé, depuis environ cinq mois, sur le Saint-Gothard; jugez de la misère qui doit régner sur ce mont stérile, presque tout couvert de neige; cependant nombre de ses habitans ont suivi les Français dans leur attaque à Dissentis. La faim, comme vous voyez, n'a pas encore détruit le patriotisme de ces braves Suisses.

Dans ce moment il nous arrive des nouvelles des Grisons ; tout est tranquille dans ce pays ; par-tout les municipalités sont organisées ; le gouvernement provisoire est établi à Coire ; de toutes parts arrivent des adresses énergiques qui demandent la réunion de cette antique partie de la ligue suisse à la nouvelle république helvétique. Les arbres de la liberté attestent, dans toutes les communes, la honte de l'Autriche & des oppresseurs oligarchiques.

Peu de Grisons ont péri ; tout le conseil de guerre a été conduit à Arbourg.

ARMÉE D'HELVÉTIQUE.

Au quartier général de Coire, le 25 ventôse an 7.

*Massena, général en chef, au directoire exécutif de la république helvétique.*

Citoyens directeurs, j'ai l'honneur de vous informer que les Autrichiens n'ont pas été plus heureux dans les vallées de l'Engadine que dans celle du Rhin. D'après les rapports que je reçois, on leur avoit fait, dans cette partie, 3600 prisonniers de divers régimens autrichiens, parmi lesquels un lieutenant-colonel, deux majors & cinquante officiers. Le général Laudon s'est échappé à travers les montagnes ; on est à sa poursuite : on a aussi pris de ce côté deux pièces de canon, des munitions de guerre & de bouche.

Les résultats connus de l'expédition des Grisons sont pour les Autrichiens, la perte de 10 mille hommes, en tués, blessés & faits prisonniers, de leurs magasins, des subsistances & munitions de guerre. Nous avons déjà en notre pouvoir 36 pièces de canon & plus de 20 drapeaux, dont partie des troupes grisonnes.

Je m'empresse, citoyens directeurs, de vous faire passer ces nouveaux détails, que je présume vous être agréables.

Salut & respect, *Signé, MASSENA.*

*Bâle, le 3 germinal.*

Nous avons reçu ici la nouvelle d'une bataille qui a commencé le 1<sup>er</sup> germinal entre l'armée de Jourdan & celle du prince Charles : elle duroit encore le 2 à midi. On espéroit tout de la bravoure des troupes françaises. Les Autrichiens se battoient avec beaucoup d'acharnement, sur-tout les Manteaux-Rouges qui ne dennoient pas de quartier. Le général Lefebvre avoit reçu une blessure qu'on assure n'être pas dangereuse ; & le général Jourdan, ajoute-t-on, avoit eu deux chevaux tués sous lui.

Une lettre arrivée hier de l'aîle gauche, assure que la victoire s'est déclarée pour les Français, & que nous marchons sur Ulm.

*PARIS, le 7 germinal.*

La nomination du général Milet-Mureau au ministère de la guerre avoit laissé vacante la place qu'il occupoit au bureau militaire du directoire exécutif. On assure qu'il vient d'être remplacé, & que ce bureau a été augmenté. On compte, dit-on, parmi les citoyens nommés, les généraux Moreau, Darçon, &c. dont les services & les talens sont connus. On ajoute même que le général Moreau est rappelé à Paris.

— On parle de remettre le général Joubert en activité de service.

— Voici les noms de quelques nouveaux électeurs : les citoyens Pommereuil, général de division ; Lebrun, peintre ; Bellanger, célèbre architecte ; Normandie, liquidateur-général ; Sanlot, ex-régisseur-général.

— Le citoyen Leclerc, député de Maine & Loire, a été élu membre non résident de l'institut national.

— Le ministre de la marine a chargé le citoyen Hue, peintre des ports de la république, de consacrer par son art le glorieux combat de la corvette *la Bayonnaise*, contre la frégate anglaise *l'Embuscade*, & l'enlèvement à l'abordage de cette frégate par la corvette française.

— Le citoyen Larive, à la suite d'un de ses voyages dans les départemens, que le mauvais état de sa fortune, après vingt ans de succès, l'oblige à renouveler souvent, vient d'offrir à ses anciens camarades de l'Odéon, de jouer avec eux pour contribuer à réparer leurs pertes.

Cette offre est digne de cet acteur célèbre, qui a toujours honoré son art par son talent, & son talent par son caractère.

— Les auteurs dramatiques ont fait au directoire une pétition contre l'établissement d'un théâtre unique, comme contraire au progrès de l'art.

— Les troubles, qui avoient éclaté dans l'assemblée primaire dite du Centre, à Gand, ont été promptement apaisés, & n'ont eu aucune suite fâcheuse.

— Les convois réunis de Bordeaux, Nantes & Lorient, qui avoient long-tems été bloqués par une division anglaise, sont heureusement arrivés à Brest, sous l'escorte des frégates *la Charente*, *la Semillante*, *la Bravoure*, *la Chevrett* & *le Berceau*.

— Le général Bernadotte a publié à Manheim une proclamation adressée aux allemands, dans laquelle il les engage à secouer le joug autrichien sous lequel ils gémissent depuis si long-tems, à ne plus se faire illusion sur la politique de la maison d'Autriche, toujours prête à sacrifier l'Allemagne à ses intérêts particuliers.

— Ce sont les généraux Vignolles & Gauthier qui sont chargés de l'expédition contre la Toscane ; ils sont déjà en marche avec un corps de troupes.

— Le général Lefebvre s'est rendu à Huningue pour se faire guérir de sa blessure.

— Des lettres d'Italie confirment l'entrée de nos troupes à Vérone, & l'insurrection des habitans de Venise contre les Autrichiens, qui ont été expulsés de cette dernière ville avec beaucoup de perte.

— Un brigantin ragusain, arrivé, le 25 ventôse, de Cagliari à Livourne en six jours, a apporté la nouvelle que le roi de Sardaigne étoit arrivé dans cette isle après une heureuse traversée, & qu'il avoit été bien reçu de ses sujets.

— Le général Desfournaux, agent du directoire à la Guadeloupe, a fait embarquer, pour être conduit en France, Liard, aide-de-camp de Victor Hugues ; Aubry, ex-membre de l'assemblée révolutionnaire de la Guadeloupe ; & deux à trois membres du fameux tribunal révolutionnaire de Rochefort.

— Il y a eu en mer une tempête affreuse, qui a fait périr plusieurs navires. La frégate française *Campo-Formio*, de 28 canons, a fait naufrage dans la mer Adriatique : l'équipage a été sauvé.

— *La Caroline*, vieille galère napolitaine, rencontra, à l'embouchure du Tibre, le brick français *le Fidele*, & l'attaqua. Après un combat très-vif, l'équipage français vint à l'abordage, & s'empara de la galère.

— Des lettres de Constantinople disent qu'on a célébré avec une grande solennité, l'heureuse nouvelle officiellement annoncée de la prise de Corfon. Aussi a-t-on persisté à ne pas l'affliger de la prise de Naples, réputée fausse.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ-CENTS.  
Séance du 9 germinal.

Chazot, membre du conseil des anciens, transmet à celui des cinq cents une pétition par laquelle les électeurs du canton de Villefranche, département du Rhône, exposent qu'ils sont dans la ferme résolution de faire des choix dignes de la confiance du peuple ; mais ils ne pensent pas que l'assemblée électorale doive se tenir à Lyon, parce qu'ils sont fondés à craindre qu'elle n'y jouisse pas de la tranquillité morale.

On demande le renvoi à une commission. Je m'y oppose, s'écrie un membre ; car les électeurs n'ont pas dû se réunir pour vous faire une pétition, puisque la constitution ne reconnoît d'assemblée électorale légalement assemblée que le 20 germinal. Je demande l'ordre du jour. Il est appuyé par Reverchon & adopté.

Duhot a la parole pour un motion ; il s'attache d'abord à faire sentir la nécessité de s'occuper des institutions républicaines. C'est le moyen, dit-il, de réformer les mœurs, de faire aimer la patrie & la liberté ; jamais moment ne fut plus favorable : c'est aujourd'hui que le peuple exerce les droits de sa souveraineté, qu'il faut s'occuper de cet objet. Je demande que le projet sur le port de la cocarde nationale soit soumis primedi à la discussion, & immédiatement après celui de Gerla sur les anciennes qualifications féodales de sieur & monsieur.

Un membre observe qu'un arrêté du conseil fixe à primedi la discussion du projet sur la cocarde nationale.

Un objet plus important, dit Pours-Rocqueries, c'est la repression du brigandage ; les assassinats se commettent chaque jour impunément ; l'incendie détruit nos plus beaux monuments ; le crime & la perversité conspirent contre le repos de la société ; trois électeurs viennent d'être assassinés ; il faut enfin mettre un terme à tant de forfaits. En conséquence, je demande la priorité pour cette discussion.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres. Le conseil accorde la priorité au projet relatif à la repression du brigandage.

La discussion continue sur le projet de Malès, relatif au dégrèvement de la contribution foncière.

Voici quelques articles sur les formalités à observer pour obtenir une réduction.

Tout contribuable qui voudra former des demandes en réduction de sa cote, adressera son mémoire à l'administration municipale de la commune ou du canton, de la situation des biens qu'il prétendra être surtaxés.

Cette demande ne sera admise qu'autant qu'elle se trouvera formée dans les trois mois de la publication du rôle, & que le réclamant justifiera avoir payé les termes de sa cote de contribution, échue au jour de sa demande, tant en principal qu'en centimes additionnels.

Tout demandeur en réduction sera tenu de joindre à son mémoire. 1°. un extrait de la matrice du rôle, contenant par section & numéros, le détail de tous les biens fonds qui lui appartiennent dans la commune, & l'évaluation de leur revenu net, portée dans ladite matrice ; 2°. une déclaration du revenu net auquel il évaluera lui-même chaque article de ses biens fonds.

Les répartiteurs délibéreront, dans la décade, sur chaque mémoire qui leur auront été renvoyé par l'administration municipale. S'ils conviennent de la justice de la réclamation, l'administration municipale prononcera la réduction de la cote.

Si les répartiteurs sont d'avis que la réclamation n'est fondée qu'en partie, ils exprimeront sur chaque article, à quelle somme la réduction leur paroitra devoir être réglée. L'avis qu'ils auront donné sera communiqué au réclamant, qui déclarera dans la décade s'il y adhère ou non ; & dans le cas d'adhésion, l'administration municipale prononcera la réduction qui aura été délibérée par les répartiteurs.

Si le réclamant refuse d'adhérer à l'avis des répartiteurs, ou que ceux-ci déclarent que la réclamation n'est point fondée, l'administration municipale nommera deux experts, dont un instruit dans l'arpentage, pour procéder à une nouvelle évaluation du revenu net imposable des biens du réclamant, & au mesurage, s'il est nécessaire.

Les experts déposeront leur procès-verbal au secrétariat de l'administration, dans les trois jours de la clôture de leurs opérations.

Immédiatement après le dépôt du procès-verbal, le commissaire du directoire près l'administration en prendra communication, & l'administration municipale prononcera, selon qu'il y aura lieu, dans la décade suivante.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté une résolution du 11 ventôse, qui affecte aux dépenses extraordinaires de l'an 7, les fonds provenant de la vente des biens indivis, attendu que cette résolution est inutile, les loix existantes étant suffisantes.

Bourse du 9 germinal.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{2}$ , 61 $\frac{1}{2}$ .	Montpellier.....pair 10 j.
Idem cour.....57 $\frac{7}{8}$ , 58 $\frac{7}{8}$ .	Rente prov.....11 f.
Hambourg.....193 $\frac{1}{4}$ , 191.	Tiers consol.....10 f. 25 c.
Madrid.....10 f. 37 c.	Bon $\frac{2}{3}$ .....1 f. 7 c.
Mad. effec.....15 f. 75 c.	Bon $\frac{1}{2}$ .....
Cadix.....10 f. 37 c.	Bon $\frac{1}{4}$ .....
Cad. effec.....14 f. 75 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6, 69 f. 75 c.
Gènes.....97 $\frac{3}{4}$ , 95 $\frac{3}{4}$ .	Or fin.....106 f.
Livourne.....105 $\frac{3}{4}$ , 104 $\frac{3}{4}$ .	Ling. d'arg.....50 f. 75 c.
Bâle.....1 b., $\frac{1}{2}$ per.	Portugaise.....97 f. 25 c.
Lausanne..... $\frac{1}{4}$ per.	Piastre.....5 f. 40 c.
Milan.....53 $\frac{1}{2}$ .	Quadruple.....81 f. 63 c.
Geneve.....	Ducat d'Hol.....11 f. 63 c.
Lyon.....pair 10 j.	Guinée.....26 f. 25 c.
Marseille.....pair 10 j.	Souverain.....35 f.
Bordeaux.....pair 15 j.	
Esprit $\frac{3}{4}$ , 310 à 340 f. — Eau-de-vie 22 deg., 230 à 300 f.	
— Huile d'olive, 1 fr 25 c. — Café Martinique, 3 fr. 10 à 15 c.	
— Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 70 à 80 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 55 à 65 c. — Savor de Mars., 1 f. 8 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.	

Mémoires de la Société libre d'Institution de Paris, séance au palais national des Sciences & des Arts. Deuxième numéro de quatre feuilles d'impression, format in-8°. A Paris, chez Mercier, rue du Champ-Fleuri, n°. 97 Prix, franc de port, 1 fr. Il paroitra douze numéros de ces Mémoires par année. A. FRANÇOIS.